

Qualité du signataire

Signature

## ANNEXE

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

### Prêt N°1022022

- Type de prêt : PLAI01
- Montant initial du prêt en euros : 50 017,00€
- Capital restant dû à la date du 20/12/2022 : 39 559,50€
- Quotité garantie (en %) : 40%
- Capital restant dû garanti à la date du 20/12/2022 : 15 823,80 €
- Durée du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index (1)/(2) : Livret A
- Modalité de révision : double révisabilité » (DR) avec taux plancher de progressivité, sur index LA en date d'échéance
- Taux effectif global : 2,95 %

### Prêt N°1307102

- Type de prêt : PLAI01
- Montant initial du prêt en euros : 83 199,62€
- Capital restant dû à la date du 20/12/2022 : 67 076,29€
- Quotité garantie (en %) : 40%
- Capital restant dû garanti à la date du 20/12/2022 : 26 830,52 €
- Durée du prêt : 23 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index (1)/(2) : Livret A
- Modalité de révision : double révisabilité » (DR) avec taux plancher de progressivité, sur index LA en date d'échéance
- Taux effectif global : 1,35%

### Prêt N°1373306

- Type de prêt : GLUSI01
- Montant initial du prêt en euros : 2 937 987,92€
- Capital restant dû à la date 20/12/2022 : 2 929 615,68€
- Quotité garantie (en %) : 40%
- Capital restant dû garanti à la date du 20/12/2022 : 1 171 846,27 €
- Durée du prêt : 54 semestres
- Périodicité des échéances : Semestrielle
- Index (1)/(2) : IPC
- Modalité de révision : double révisabilité » (DR) avec taux plancher de progressivité, sur index IPC en date d'échéance

- Taux effectif global : 4,75%

*(1) Si index inflation :* L'index inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

*(2) Sauf taux fixe :* Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% .

*(3) Si DR :* Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

*Si DL :* Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0% .